



L'Église Unie
du Canada
Conseil général

CG45 YCOM02 Fonds d'équité raciale pour l'été 2025

Date réelle du document: août 8, 2025

Source : Dorcus Annika Yohan, Joshua Bell et Thea Sheridan-Jonah [responsables de l'animation en leadership auprès des jeunes de l'Église Unie du Canada]

1. Quel est l'enjeu? Pourquoi cet enjeu est-il important?

Notre société est en proie à de multiples crises. Les effets de la crise du logement ne peuvent être dissociés des discours et comportements racistes et anti-immigration de plus en plus répandus au Canada. En tant que jeunes, nous remarquons dans nos communautés l'impact du manque de logements abordables et des politiques et pratiques racistes en matière de logement, en particulier sur les étudiantes et les étudiants internationaux racisés. En tant qu'Église, nous sommes appelés à constater les injustices et à y réagir. Comme jeunes, nous avons la tâche de lutter aujourd'hui pour un monde meilleur pour nous et pour les générations futures qui en hériteront. La présente proposition est importante parce qu'elle contribue à l'atteinte des objectifs et au respect des engagements de l'Église Unie, qui consistent à constituer et à bâtir une société juste et diversifiée. Les inégalités en matière de logement sont une question de justice sociale et l'Église doit continuer d'y répondre de façon concrète et créative.

2. Quelle est la situation actuelle?

« Prôner des moyens robustes, créatifs et efficaces de faire progresser la justice autochtone, l'équité en matière de logement pour les communautés racisées et les droits des personnes réfugiées bispirituelles ou LGBTQ+ » est l'une des priorités explicitement mentionnées dans

le plan stratégique, dans la section des priorités en appui à la priorité absolue en matière de justice. La priorité consistant à assurer l'équité en matière de logement ayant déjà été établie, la présente proposition vise à y répondre en mettant au point une stratégie de financement à long terme, fondée sur le concept de réparation, pour faire en sorte qu'elle ait des effets importants et concrets sur les personnes racisées touchées par les inégalités en matière de logement.

Ce thème est ressorti du plan stratégique, qui reconnaît que les personnes racisées et autochtones sont victimes de discrimination active. Cette discrimination peut prendre la forme d'augmentations de loyer inéquitables, de pratiques racistes qui consistent à les discriminer sur la base de leur nom ou de leur origine ethnique lorsqu'elles présentent des demandes de logement et de location, et de pratiques semblables lorsqu'elles demandent des prêts hypothécaires et d'autres prêts au logement. À l'heure actuelle, notre Église préconise l'adoption d'une approche en matière de logement fondée sur les droits de la personne. La présente proposition vise à accentuer cet effort pour faire en sorte que les gouvernements responsables de garantir l'accès à un logement adéquat fassent leur travail et que nous puissions défendre et soutenir le mieux possible les personnes concernées entre temps.

Cela rappelle le modèle adopté par l'Église Unie du Canada pour répondre à l'appel 8B des Appels à l'Église formulés par les intendants et intendantes de notre Cercle autochtone, qui demandaient « que soit mise en place une politique qui assurerait l'acheminement d'un pourcentage des produits de vente des propriétés aux ministères autochtones et aux initiatives de justice sociale ». La politique recommande qu'entre 10 et 20 % de ces revenus soient affectés à cette fin. La présente proposition vise à créer un fonds qui fonctionnerait de façon similaire.

3. Quelle est la recommandation?

Que le Conseil général établisse un minimum recommandé, à l'instar de la réponse à l'appel 8B des Appels à l'Église, prévoyant que 5 % de tous les produits de la vente de biens de l'Église Unie soient versés dans un fonds national pour l'équité raciale. Que le mandat de ce fonds soit de soutenir la priorité stratégique actuelle concernant l'équité en matière de logement pour les communautés racisées. Les fonds devraient être utilisés pour financer des solutions pratiques qui s'attaquent à la surreprésentation des personnes et des communautés racisées parmi les victimes de la crise du logement. Le fonds ne doit pas servir

à se substituer au gouvernement en fournissant des logements ni à remplacer les efforts de plaidoyer visant à inciter les gouvernements à prendre des mesures plus vigoureuses. Le plaidoyer en faveur du logement abordable et équitable, en tant que priorité actuelle, devrait être inclus dans le mandat du fonds.

Que le secrétaire général mette en place un comité chargé de décider comment distribuer et utiliser les ressources du Fonds d'équité raciale. Qu'un mandat soit élaboré en consultation avec les réseaux existants de lutte contre le racisme et le personnel responsable de cette lutte, qui fournira les ressources nécessaires au comité. Le fonds devrait collaborer avec la fondation pour accepter les dons faits par des particuliers et des paroisses qui lui sont expressément destinés.

Utilisations qui pourraient être envisagées par le comité désigné :

- Accorder des subventions à court terme pour répondre aux besoins de logement ou d'éducation des étudiantes et étudiants racisés nationaux et immigrants, en particulier à la lumière du renforcement des politiques anti-immigration au sein du gouvernement et des établissements d'enseignement [ne se limiterait pas aux étudiantes et aux étudiants qui étudient pour devenir pasteurs];
- Financer des programmes de soutien aux personnes racisées souffrant de troubles de santé mentale ou de toxicomanie;
- Mettre en place des programmes visant à soutenir les initiatives en matière de sécurité et de souveraineté alimentaires;
- Soutenir des programmes visant à favoriser l'autonomisation, le perfectionnement professionnel et le développement du leadership des jeunes racisés;
- Accorder des subventions à de nouveaux projets de logement abordable qui soutiennent les communautés racisées;
- Élargir les programmes existants qui aident les personnes racisées à accéder au logement et à lutter contre le racisme sur le marché du logement;
- Créer un fonds de sécurité dans lequel les paroisses pourraient puiser pour fournir une aide à court terme aux personnes dans le besoin, par exemple en payant le loyer pendant un mois pour éviter une éviction.

4. Contexte

Nous avons inscrit sur un tableau les principes de justice du plan stratégique et nous avons voté. De nombreuses discussions de suivi ont eu lieu pour en arriver à ce point.

Nous avons constaté que l'équité en matière de logement pour les communautés racisées est l'un des principes de justice énumérés dans le plan stratégique. Des recherches plus approfondies nous ont permis de découvrir que, si l'Église agit, elle joue surtout un rôle de plaidoyer. La présente proposition a été élaborée pour permettre à l'Église de prendre des mesures immédiates et plus concrètes concernant ce principe de justice.

En tant que jeunes et jeunes adultes dans le monde, nous sommes souvent confrontés à la réalité suivante : nous n'avons pas le revenu disponible nécessaire pour financer personnellement les initiatives qui nous tiennent à cœur. Étant donné cette situation, les jeunes et les jeunes adultes ont rarement l'occasion de participer aux discussions concernant les décisions financières; on s'attend souvent à ce qu'ils se fassent entendre par leurs propres moyens (manifestations, boycottages, pétitions, etc.). La présente proposition nous donne l'occasion, en tant que jeunes, de nous exprimer au sein de l'Église pour plaider en faveur de solutions immédiates et plus pratiques, complémentaires à notre travail de plaidoyer.

5. Comment cette proposition nous aide-t-elle à respecter les engagements de notre Église en matière d'équité?

La présente proposition nous aide à respecter nos engagements en matière d'équité, en particulier à l'égard des communautés racisées et autochtones. Dans le cadre de notre engagement à être une Église inclusive et équitable, nous devons considérer qu'il nous incombe de nous attaquer aux problèmes sociaux et d'agir à cet égard. Cette proposition nous donne la possibilité de favoriser l'équité raciale à long terme par tous les moyens nécessaires et cela passe par l'Église.

Type de document: [Proposition](#)

General Council: [GC45](#)

Organisme d'origine: [Autre](#)